



Coordonnateur/coordonnatrice de loisirs en milieu communautaire



Durée d'emploi : 8 semaines

Heures par semaine : 32 heures

Horaire : Gestionnaire de son temps

Salaire horaire : 16,75 \$

Entrée en poste :
23 juin 2025

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Comme coordonnateur/coordonnatrice de loisir, le candidat travaillera en équipe avec la directrice générale afin de réaliser des tâches telles que :

- **Planification et organisation :** Concevoir et mettre en place des programmes de loisirs adaptés aux besoins de la communauté.
- **Gestion des ressources :** Superviser les équipements, les installations et le matériel nécessaires aux activités.
- **Coordination des événements :** Organiser des événements culturels, sportifs ou récréatifs pour favoriser l'engagement communautaire.
- **Collaboration avec les partenaires :** Travailler avec des organismes locaux, des bénévoles et des institutions pour enrichir l'offre de loisirs.
- **Encadrement et animation :** Assurer le bon déroulement des activités et encadrer les participants.
 - **Promotion et communication :** Diffuser l'information sur les activités via divers canaux (réseaux sociaux, affiches, site web).
 - **Évaluation et amélioration :** Analyser l'impact des programmes et ajuster les activités en fonction des retours des participants.

EXIGENCES D'EMPLOI

- Être âgée entre 15 et 30 ans (inclusivement) au début de l'emploi ;
- Être citoyens canadiens et résidents permanents ou une personne à laquelle on a accordé une protection en tant que réfugié en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ;
- Avoir légalement le droit de travailler selon les lois et les règlements provinciaux et territoriaux pertinents.
- Être autonome, faire preuve de jugement, d'initiative, être responsable, fiable, honnête, avoir un bon esprit d'équipe et de collaboration ;
 - Capacité à organiser son temps.

Faire parvenir votre curriculum vitae au 33, rue Principale, C.P. 70, Nédélec J0Z 2Z0

Ou par courriel : dg@nedelec.org

**Avant 16 heures
le 5 juin 2025**

